

Bournens, le 11 décembre 2014

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

PREAVIS MUNICIPAL No 3 / 2014

Préavis relatif à la réfection de la route RC 3125 Demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le courant du printemps 2015, le Service des routes effectuera les travaux de réfection de la route cantonale reliant Bournens à Sullens. La Municipalité, ayant constaté que la route du Mont - en traversée de localité - méritait une réfection elle aussi, a prévu de coupler ces travaux à ceux de l'Etat.

2. Descriptif des travaux

Les travaux seront réalisés sur un tronçon d'une longueur de 255 m et d'une largeur de 5.30 m, soit une surface totale d'environ 1'350 m².

La réfection du revêtement consiste en un rabotage de la couche supérieure du revêtement bitumineux actuel (5 à 6 cm) et la pose d'un nouvel enrobé non polluant.

Afin d'éviter une creuse sur un revêtement neuf, une conduite en PE sera installée en remplacement de la conduite en Eternit passant sous la route du Mont compte tenu du projet de mise en conformité du réseau d'eau dudit quartier. *Ces travaux ne sont pas compris dans le montant demandé par le présent préavis.*

3. Financement

Par courrier daté du 2 décembre 2013, l'Etat a informé toutes les communes qu'il subventionnerait à nouveau les routes cantonales en traversée de localité dès le 1^{er} janvier 2014. La Municipalité ayant réuni les documents nécessaires pour faire valoir son droit à une subvention, sa demande a été acceptée.

Le devis établi par l'entreprise Camandona s'élevant à CHF 48'000.-, le montant de la subvention allouée sera de CHF 19'350.-, soit environ 40 % du montant total des travaux.

Le montant des travaux sera financé par les liquidités de la caisse communale, avec un amortissement prévu sur 10 ans.

4. Conclusion

Consciente du bien-fondé de la réfection de la route du Mont, la Municipalité a saisi l'opportunité de pouvoir coupler ses travaux d'entretien à ceux de l'Etat.

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal no 3/2014 relatif à la réfection de la route RC 3125,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- – subvention non déduite – pour effectuer les travaux de réfection de la route du Mont (RC 3125).

Adopté par la Municipalité en séance du 10 novembre 2014.

La Syndique

La Secrétaire

C. Piot

N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 11 décembre 2014.

Le Président

Le Secrétaire

L. Schweingruber

S. Cavalier